

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 12 mai de l'an DEUX MILLE QUATORZE à 19h30 à laquelle étaient présents, le maire Monsieur André Leblond, les conseillers suivants :

Présents: Messieurs Robert Forest, Jean-Paul Rioux, Philippe Leclerc et Mesdames Carmen Nicole, Nancy Lafond, formant quorum.

Absents: Monsieur Arnaud Gagnon.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire trésorier et madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général. Assistaient 9 citoyens.

Ordre du jour / séance ordinaire du 12 mai 2014

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et de celui de la réunion extraordinaire du 24 avril;
3. Dépôt des États financiers du 1er janvier au 30 avril 2014, selon l'article 176.4 du Code municipal;
4. Adoption des déboursés du mois. (chèques et prélèvements automatiques et autres factures);
5. Résolutions :
 - Résolution pour nommer Jean-Paul Rioux comme responsable du dossier BIT et d'assister aux rencontres d'équipe le moment venu;
 - Résolution accordant un délai de grâce de 30 jours à Arnaud Gagnon pour une troisième séance ordinaire consécutive pour une raison juste et suffisante selon l'article numéro 377 de la LERM : 91 jours d'absence des séances du conseil municipal correspondraient à la séance ordinaire du 9 juin 2014;
 - Modification de la résolution 01.2014.25 : remplacer les termes « ...une subvention salariale... » du point 23-a. de l'ordre du jour par les termes « ... formation en entreprise... »;
 - Projet structure commercial : démarrage de la Chambre de commerce (60 000\$ investi et il reste 7 905.47\$ de disponible. Nous avons une demande pour que soit versé au compte de la Chambre de commerce cette somme par le biais du Motel industriel);
 - Engagement définitif du directeur général Denis Ouellet, contrat de travail à signer;
 - Adoption d'une résolution pour la Reddition de comptes (Annexe A) de Transport Québec;
 - Engagement de Sarah Gauvin à titre d'Inspectrice des bâtiments et de l'environnement;
 - Demande auprès du ministre Jean D'Amours pour le ponceau du 2ième Ouest via le Programme d'aide à l'entretien des infrastructures municipales ou via un ou plusieurs autres Programmes;
 - Ramonage-résolution pour l'engagement d'un fournisseur-Service de ramonage M. Ouellet Enr.;
6. Adoption du premier projet du règlement numéro : 369 modifiant le règlement de construction numéro : 188;
7. Avis de motion pour le projet de règlement numéro : 370 modifiant le règlement de zonage numéro : 190;
8. Fixation de l'assemblée publique pour les projets numéros 369 et 370;
9. Dossiers d'information :
 - Résolution adoptée par la MRC numéro 2014-03-27-5.5 concernant une demande de médiation pour le calcul de certaines quotes-parts;
 - Vente de cartes de Bingo au profit du terrain de jeux pour la saison 2014 au coût de 9\$;
 - Invitation à une journée de Golf et au souper-soirée. Souper-soirée au coût de 45\$ au Parc du Mont Saint-Mathieu, dès 17h.
10. Varia – fermeture du bureau municipal les vendredis p.m., Manoir Rioux-Belzile; Association Chasse & Pêche;

11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

Résolution

05.2014.58.01

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour. L'item varia ouvert.

Résolution

05.2014.59

Chacun des membres du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du conseil tenues les 14 et 24 avril 2014 au moins 5 jours avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité que les conseillers présents approuvent lesdits procès-verbaux tel que rédigés.

2. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 ET 24 AVRIL 2014**

Les états financiers du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 sont déposés à la table du conseil, tel que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal.

Résolution

05.2014.60

Les comptes s'élèvent à 33 090,87\$. Chèques partant de 27387 à 27422 (Certificat de disponibilité de crédits n° 05-2014). Les prélèvements automatiques : 30 072,77\$. Les salaires du mois : 21 270,43\$ et les remboursements du capital et des intérêts sur les emprunts 14 041,73\$. Il est proposé par madame Nancy Lafond et il est résolu unanimement que les conseillers présents approuvent les paiements des comptes apparaissant sur la liste dressée. Les fonds sont disponibles au budget pour ces dépenses.

Résolution

5. **RÉSOLUTIONS : RÉSOLUTION POUR NOMMER JEAN-PAUL RIOUX COMME RESPONSABLE DU DOSSIER DU BIT ET D'ASSISTER AUX RENCONTRES D'ÉQUIPE, LE MOMENT VENU**

05.2014.61

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme monsieur Jean-Paul Rioux, conseiller, comme responsable du dossier du bureau d'information touristique et le mandate à assister aux rencontres d'équipe.

Résolution

RÉSOLUTION ACCORDANT UN DÉLAI DE GRÂCE DE 30 JOURS À ARNAUD GAGNON POUR UNE TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE CONSÉCUTIVE POUR UNE RAISON JUSTE ET SUFFISANTE SELON L'ARTICLE NUMÉRO 377 DE LA LERM : 91 JOURS D'ABSENCE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL CORRESPONDRAIENT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

05.2014.62

Considérant que l'article 317 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités prévoit que « Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste ;

Considérant que ce même article prévoit que « Le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil accorde un délai de grâce de 30 jours, à monsieur Arnaud Gagnon, conseiller, celui-ci, ce sera absenté pendant 91 jours consécutifs à la prochaine séance du 9 juin 2014.

Résolution

05.2014.63

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 01.2014.25

Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu à l'unanimité que la

municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie la résolution numéro 01.2014.25 pour remplacer les termes « subvention salariale » du point 23-a. de l'ordre du jour par les termes « formation en entreprise».

Résolution
05.2014.64

PROJET DE STRUCTURE COMMERCIAL

Attendu que l'aide financière de 5 000\$ que la municipalité a octroyé à l'égard du projet structure commercial (projet de 60 000\$) a permis le démarrage de la Chambre de commerce ;

Attendu qu'il reste 7 905.47\$ de disponible sur le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte que la Chambre de commerce conserve dans ses actifs le montant de 7 905,47\$.

Résolution
05.2014.65

ENGAGEMENT définitif DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DENIS OUELLET, CONTRAT DE TRAVAIL À SIGNER

Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges engage définitivement monsieur Denis Ouellet en tant que directeur général et secrétaire-trésorier et autorise monsieur André Leblond, maire à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir afin d'insérer dans celui-ci les conditions aux éléments manquants.

Résolution
05.2014.66

REDDITION DES COMPTES MTQ

Attendu que le ministère des Transports du Québec verse une compensation de 90 406 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2013 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Résolution
05.2014.67

EMBAUCHE DE MADAME SARAH GAUVIN

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges embauche madame Sarah Gauvin à titre d'inspectrice des bâtiments suivant un contrat de travail à intervenir et autorise son adhésion à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec). De plus, madame Gauvin fait office à titre de « personne désignée » à l'égard de l'application des règlements de contrôle intérimaire numéros 135, 139, 154, 163 et 167 de la MRC Les Basques. Il est entendu qu'une probation de 6 mois sera fixée à l'intérieur dudit contrat.

Résolution
05.2014.68

DEMANDE AU MINISTRE JEAN D'AMOURS / PONCEAU 2^E RANG OUEST

Attendu que le ponceau situé dans le 2^e rang Ouest est dans un état partiel d'affaissement, risquant une rupture complète ;

Attendu que le conseil municipal désire recevoir une aide financière gouvernementale compte tenu des coûts onéreux que représentera ce rétablissement ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des

conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adresse à monsieur Jean D'Amours, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, une demande d'aide financière entière et adéquate à l'égard de la réfection du ponceau du 2^e rang Ouest dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien des infrastructures municipales ou via un ou plusieurs autres programmes.

Résolution	<u>RAMONAGE-RÉSOLUTION POUR L'ENGAGEMENT D'UN FOURNISSEUR-SERVICE DE RAMONAGE M. OUELLET ENR</u>
05.2014.69	Attendu que Service de ramonage M. Ouellet Enr propose les mêmes tarifications de l'an dernier relativement au ramonage et inspection des cheminées sur le territoire de la municipalité; Pour ce motif, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne l'offre de « Service de Ramonage M. Ouellet Enr. », aux tarifs proposés dans sa lettre datée du 8 avril 2014 et que monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.
Résolution	6. <u>ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 188</u>
05.2014.70	Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 369 modifiant le Règlement n° 188 de construction afin de modifier diverses dispositions relatives à un branchement, un débranchement ou transformation d'un égout ou d'un aqueduc public ».
Avis de motion	7. <u>AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 190</u>
	Avis de motion est donné par monsieur Jean-Paul Rioux qu'à une séance ultérieure, il proposera un projet de règlement n° 370 modifiant le règlement n° 190 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux secteurs à risques d'érosion littorale.
Résolution	8. <u>FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LES PROJETS N°S 369 ET 370</u>
05.2014.71	Sur une proposition de madame Carmen Nicole, une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 juin 2014 à 19h30 à la salle communautaire située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles pour le projet de règlement n° 369 modifiant le Règlement n° 188 de construction afin de modifier diverses dispositions relatives à un branchement, un débranchement ou transformation d'un égout ou d'un aqueduc public (annule la résolution n° 03.2014.52.01). Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 juillet 2014 à 19h30 à la salle communautaire située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles pour le projet de règlement n° 370 modifiant le règlement n° 190 de zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux secteurs à risques d'érosion littorale.
	9. <u>DOSSIER D'INFORMATION</u>
Résolution	<u>RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA MRC NUMÉRO 2014-03-27-5.5 CONCERNANT UNE DEMANDE DE MÉDIATION POUR LE CALCUL DE CERTAINES QUOTES-PARTS</u>
05.2014.72	Attendu que la MRC les Basques a adopté la résolution 2014-03-27.5.5 concernant une demande de médiation pour le calcul de certaines quotes-parts ; Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande de recevoir de la MRC les Basques, suite au Lac-à-L'épaule, les quotes-parts acceptées et celles à réviser.
	<ul style="list-style-type: none">• Rappel / Vente de cartes de Bingo au profit du terrain de jeux pour la saison 2014 au coût de 9\$.• Invitation à une journée de Golf et au souper-soirée. Souper-soirée au coût de 45\$ au Parc du Mont Saint-Mathieu, dès 17h00.
	10. <u>VARIA</u>

Résolution
05.2014.73

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS P.M.

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la fermeture du bureau municipal pendant la période suivante : Bureau fermé les vendredis de 13h00 à 16h00 pour la période estivale et cela dès le 6 juin jusqu'au 5 septembre 2014 inclusivement.

Résolution
05.2014.74

MANOIR RIOUX-BELZILE / SERVITUDE

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance du 9 mai 2014 de la notaire Gaëtane Labrie à l'égard des servitudes à établir sur le site du patrimoine situé au 18 et 20, chemin de la grève-Rioux ;

Sur la proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte, conditionnellement à une vérification juridique positive relative au projet déposé, les servitudes tel que montrées sur le certificat de localisation préparé par Christian Couillard, arpenteur-géomètre, le 25 novembre 2013 sous le numéro 10 033 de ses minutes afin d'officialiser la vente du Manoir Rioux-Belzile. Une lettre écrite sera transmise à la notaire Labrie par le directeur général et secrétaire-trésorier suite à la vérification.

Résolution

05.2014.75

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE

Considérant que l'Association Chasse & Pêche profite de l'occasion pour demander une commandite à notre municipalité à l'égard de la tenue de l'activé de pêche qui aura lieu le 7 juin prochain à la pisciculture de monsieur Yves Rioux ;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant de 100\$ à l'ordre de ladite « Association » afin d'encourager le milieu à participer à des activités sportives.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est demandé la pose de pelouse roulée en arrière de la salle municipale afin de permettre d'être prêt à recevoir les activités du terrain de jeux et celles de la Société d'action nationale.

Les autres questions sur le projet éolien à l'égard du partenariat formé entre les 8 MRC et la nation Malécites, le compte de taxes (numéro de lots absents), le cadre normatif et la bande de protection, l'entretien du 2^e rang ouest et les citerne d'eau.

Résolution

05.2014.76

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux de lever la séance ordinaire à 21h16.

Denis Ouellet

Directeur général et secrétaire-trésorier

André Leblond,

maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.